

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2022 à 19 H 30

Date de convocation : 31 janvier 2022

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, M. Roger Barré, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, M. Bruno Heudiard

Absents excusés : M. Guillaume Duval, Mme Anaïs Degremont, M Jérôme Martins, Mme Martine Guérif, Mme Béatrice Le Belleguic,

*

✿ **REFECTION DU MUR D' ENCEINTE DE LA MAIRIE** : délibération n° 2022007

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder rapidement à la réfection du mur d'enceinte de la mairie qui s'écroule.

Madame le Maire présente deux devis de l'entreprise MAENEREZH :

- Phase 1 : installation d'échafaudages sur les murs ouest et est puis reprise des couronnements sur l'ensemble des murs : 21 863 €
- Phase 2 : nettoyage et rejointement à la chaux sur les murs ouest, est et nord : 24 785 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces devis et autorise Madame le Maire à les signer.

✿ **PROPOSITION ACHAT BANDE DE TERRAIN M. ET MME CORNUT** : délibération n° 2022008

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de La Couyère souhaite, dans le cadre de l'installation d'une réserve incendie mutualisée, pour les nouveaux logements et le bourg, acquérir une bande de terrain appartenant à M. et Mme CORNUT (parcelle cadastrée C 190).

La superficie nécessaire à l'installation de cette réserve est de 14 x 30 m. M. et Mme CORNUT ont fait une proposition de vente à 2.77 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la commune. La création d'un accès à définir, et le raccordement des eaux usées pour les futures constructions seront également à la charge de la commune, seulement sur la partie publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de M. et Mme CORNUT et autorise Mme Le Maire à procéder à l'achat de cette bande terrain.

*